« OGM, J’en veux pas » en Nouvelle Calédonie

Par

Publié le 06/05/2012

Entre la France métropolitaine et les territoires d’Outre-mer, il existe des disparités sur la question des OGM. En effet, selon leurs statuts, ces territoires sont soumis, ou non, aux droits français et européen en la matière. Par exemple, en Nouvelle Calédonie, en Polynésie française et à Wallis et Futuna [1] cette question relève de leur compétence, les règles européennes ne sont pas applicables.
Dans ces territoires, pas de procédure d’autorisation, d’étiquetage, de suivi... « Ensemble pour la planète » [2], un réseau d’associations de Nouvelle Calédonie, s’est saisi du sujet et demande, via une pétition [3], une réglementation propre à son territoire ainsi que l’étiquetage des nombreux produits importés des pays alentours, producteurs d’OGM, afin d’y voir plus clair. De nombreux produits importés d’Australie, de Nouvelle Zélande et des États-Unis sont suspectés de contenir des OGM, sans que cela soit précisé sur l’emballage. C’est le cas notamment du soyo, sauce soja utilisée très couramment par les calédoniens, ou encore d’huiles et de sauces [4]... .

---

[1] Inf’OGM, Territoires d’Outre-mer : des OGM en liberté

[2] Site internet d’Ensemble pour la Planète

[3] http://www.lapetition.be/en-ligne/P...

[4] http://ufcnouvellecaledonie.nc/pdf/...

Adresse de cet article : https://infogm.org/ogm-jen-veux-pas-en-nouvelle-caledonie/